L'ABEILLE.

JOURNAL PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
PROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 13 JUIN 1839.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 juin.

Toutes les malles du nord sont arrivées hier ; les dates de New-York sont du 28 mai ; il y avait eu plusieurs arrivages d'Europe, mais les nouvelles sont moins récentes que celles que nous avons reçues directement.

La politique locale n'offre rien d'important. Nous apprenons avec peine que le choléra a éclaté à Wheeling (Virginie), et que du 16 au 21 mai il y était mort sept personnes.

Nous disions dans notre numéro de mardi que le choléra avait diminué depuis la pluie de samedi; le rapport des décès dans la population catholique que nous publions aujourd'hui, rapport corrigé sur ceux qui sont présentés chaque jour au bureau des majuilliers, et de l'authenticité duquel nous nous portons garants, présente en effet une différence de 18 pour le nombre des décès de mardi (47) comparé à ceux du dimanche (57); ce dernier chiffre est jusqu'ici le plus élevé qui se soit élevé dans une journée ; et nous pouvons ajouter encore que le nombre des décès de lundi, qui par erreur nous avons annoncé hier avoir été de 49, n'a été que de 40, ce qui présentait une différence de 17 avec les décès de la veille. Ces détails doivent donc nous rassurer un peu sur la marche de notre population que la rapidité du fléau avait effrayée.

Enterrements aux deux cimetières des Catholiques.			
10 juin	16 adultes	8 enfans	18 par jour
"	17	3	20
"	15	6	21
"	29	8	37
"	29	6	35
"	33	9	43
"	33	4	37
"	41	11	52
"	45	12	57
"	28	12	40
"	38	9	47

Cimetière des Protestants—11 juin, 13 enterremens.

Nous donnons ci-après le rapport du comité permanent du conseil-de-ville, présenté dans la séance d'hier.

A l'honorable comité du Conseil-de-Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs,—Votre comité permanent a l'honneur de vous informer qu'en conséquence des pouvoirs que vous lui avez été égués, il a pris certaines mesures qui ont été publiées dans la gazette officielle de la ville, dès le vendredi 7 du courant.

Le comité est de plus resté visité le nouveau cimetière catholique et le cimetière protestant : ce dernier, dans sa partie basse n'était pas préservé autant qu'il aurait dû être ; on y respirait un air chargé d'eau et malsain: le comité a pensé que cette odeur infecte provient du défaut de remblais ; le prix de l'inhumation dans ce cimetière est de six piastres, il est de deux piastres dans le cimetière catholique. Le comité a recommandé au gardien d'engager les administrateurs à y faire jeter quelques barils de chaux.

Votre comité s'est réuni à un comité nommé par les marguilliers de l'Eglise St. Louis, et par suite de leur conférence, MM. J. J. Mercier et Félix Labatut se sont empressés de prendre toutes les mesures convenables afin que les lieux de sépulture ou n'ait pas à craindre les enlèvements de cadavres; votre comité ne sait assez témoigner de la sagesse de leur zèle et de leur utile coopération. M. Pilié a fait, pour le compte de la ville, l'achat de deux grandes barriques de chaux qu'il a distribuées dans trois dépôts convenablement situés.

Le comité a recommandé que la pompe-à-feu jouât matin et soir, afin de dissiper, dans la plus grande partie de la journée, une odeur cadavérique qui pénètre avec les émanations des marécages et renouveler et rafraîchir l'air.

Votre comité a aussi visité l'hopital. Cet édifice peut contenir beaucoup plus de malades qu'il n'en renfermait à présent, jour de la visite du comité, le comité qui y demeure depuis quelque temps n'y a pas trouvé le médecin en service, et n'a pu faire savoir qu'il était chargé de conférer avec les administrateurs sur quelques intérêts de l'établissement.

Le rapporteur du comité a écrit au gouverneur pour lui demander les 15 hache, s'il lui en reste à envoyer, afin de s'en servir suivant la manière du docteur Perreyra, de Bordeaux; il n'a encore rien reçu à ce sujet.

Votre comité n'a pas cru devoir négliger aucun moyen pour s'en procurer.

Votre comité a également à la rédaction de ce qui précède et aussi immédiatement à la visite de ce qui a été visité de nouveau le cimetière protestant dans l'état le plus sale et le plus négligé ; les administrateurs de Christ-Church ont également ; les administrateurs de Christ-Church ont également dans ce cimetière les ordonnances relatives à la salubrité publique, dans la manière la plus scandaleuse. Votre diligence ne peut être comparée qu'à leur mépris des lois et à leur coupable inertie.

Ils n'ont pas même voulu faire jeter quelques barils de chaux, comme on le leur avait ordonné; en conséquence votre comité a l'honneur de vous proposer la résolution suivante :

Résolu que le maire est requis de vouloir employer toutes les mesures de droit pour assurer les membres de la corporation de Christ-Church à tenir leur cimetière dans un état convenable et conformément aux ordonnances de police.

Résolu que sur le refus, le maire fera fermer leur cimetière et y défendra toute inhumation.

Résolu que le maire est prié de faire poursuivre conformément aux ordonnances, devant toute cour compétente.

Signé É. A. CANON, Rap.
Signé F. BUISSON,
Comité permanent du conseil-de-ville.

Une lettre de Rouen, du 13 avril, dit qu'environ mille émigrans d'Allemagne étaient arrivés au Hâvre afin de s'embarquer pour les Etats-Unis. On en attendait encore un grand nombre. "Il est digne de remarque, dit cette lettre, que beaucoup de ces émigrans appartenant à de riches classes de la société ou au parti libéral. Ces derniers sont de la Bavière-rhénale et ne quittent l'Europe que par des motifs politiques."

Le *United-States Telegraph* publie l'extrait suivant d'une lettre datée de Georgetown, dans le district de Columbia.

"Dans mon court séjour dans ce district, j'ai éprouvé, pendant d'une après-dînée au soleil chaud et foudroyant, un frisson d'horreur sur les belles et pittoresques hauteurs de la ville. Ma plume ne saurait vous donner une idée de la majesté qu'offre cette scène à l'œil de l'étranger qui arrive sur ces collines une retraite d'une haute importance et le bourdonnement d'une multitude empressée. Je cessais là de cette vue plus que magnifique du majestueux Potomac, du Potomac dont les fertiles rives ont donné au berceau de notre pays et la vie et la vigueur. Devant moi flottait triomphante la bannière étoilée, arborée sur le plus bel édifice qui se voie parmi notre nation, et les minarets de Washington, d'Alexandrie et de Georgetown s'offraient à mon imagination. Pendant que j'étais dans une joyeuse contemplation sur l'éminence où je me trouvais, et que je me tournais en tout sens, pour qu'aucun objet intéressant ne m'échappât, je découvris, s'élançant du bois placé à ma droite, un groupe de joyeux et alertes jeunes gens, qui paraissaient diriger leurs pas vers moi. J'allai à leur rencontre. Ils étaient au nombre de quarante ou cinquante, et leur vie d'un lointain qui, quoiqu'il ne pût être qualifié de jeune, paraissait leur être bien supérieur en âge.

Ainsi, lui dis-je en l'accostant, qu'elle belle vue nous offre du haut de ces collines!"—"Très-belle, en vérité," répondit-il, et il continua à parler de la sublimité qu'elle offrait à ceux qui la contemplaient pour la première fois.

Notre conversation dura une demi-heure, au bout de laquelle nous avions fait un petit circuit et nous entrions de nouveau dans le bois. J'avais appris de cet homme qu'ses jeunes compagnons étaient des étudiants d'un collége dont j'avais vu les tours s'élevant majestueusement du hallier d'en bas, et qui avait l'apparence d'un ancien château. C'était le *Collége de Georgetown*. Charmé de l'aimabilité de mon nouvelle connaissance, j'acceptai en le remerciant l'invitation qu'il me fit de l'accompagner à l'institution, où il eut la bonté d'être mon *cicerone*. La bibliothèque du collége est une salle de cette sorte; c'est de tous les appartemens destinés à cet objet, le plus élégamment fini que j'aie vu dans mes voyages aux Etats-Unis. Elle contient de quinze à vingt mille volumes. A l'extrémité orientale de la bibliothèque est une chambre destinée au musée. On y conserve un excellent appareil philosophique, ainsi que plusieurs reliques anciennes d'un grand prix. De la bibliothèque et du musée, nous nous rendîmes à la *chapelle*.

"En passant la porte j'adressai la parole à mon conducteur, qui me répondit avec douceur en chuchottant, et se mit à aller sur ses genoux, comme pour adorer la divinité qui, selon sa croyance, présidait sur l'autel. Au bout d'un moment il se leva, et commença l'explication des différentes peintures qui décorent les murs de ce saint-lieu. Plusieurs de ces tableaux étaient dûs au pinceau des plus célèbres artistes italiens. Nous visitâmes ensuite les dortoirs; on y remarque surtout l'ordre et la propreté. Ce collége, m'a-t-on assuré, est maintenant dans un état plus florissant qu'il ne le fut jamais depuis son établissement. Il renferme environ trois cents étudiants. Je retournai chez moi, non moins charmé de ma visite en cet endroit retiré, que de l'indicible admiration dont j'avais été comblé sur les hauteurs de Georgetown."

FRANCE.

Suite du procès de LA TRIBUNE.

Il est bien évident que les six millions d'hommes qui, occupés à tous les travaux d'agriculture, usent beaucoup de fer, auraient un grand avantage à une diminution sur le prix d'achat de ce métal. Il est évident qu'une diminution d'au moins de moitié par livre résulterait de la prohibition abaissé ou supprimée sur les fers étrangers ; mais il est évident aussi que les possesseurs des grandes entreprises de forges perdraient énormément à ce profit de tous, et l'on sait qu'il y a dix ces hommes dans la majorité de ces chambres et dans l'autre : on sait quelle influence il exerce depuis long-temps.

Il est bien évident, encore, que les moyens de communication, les projets de routes, les canalisations sont les affaires même de toute l'industrie; il est évident que plus on rencontre d'obstacles pour les ordres, quand ils sont nécessaires, plus on porte de préjudice à la masse qui produit et consomme ; mais il est évident aussi que si vous enlevez des propriétaires des sacrifices à l'intérêt de tous, vous portez un coup à la valeur de la propriété.

Il est bien évident que vous jetteriez une source d'aisance nouvelle au peuple si vous favorisiez l'innombrable quantité d'objets qui se fabriquent avec les cuirs ; mais il est évident aussi que vous porteriez des préjudices considérables à des manufactures qui ont l'honneur d'être fort bien représentées dans la majorité.

Il est évident que, pour seize départemens au moins, la suppression de l'impôt sur le sel, réclamé encore naguères avec tant de bienfait inestimable, et que, dans plus de trois-quarts de la France, l'avantage s'en ferait bientôt sentir pour l'agriculture ; mais il est évident aussi qu'indépendamment de la compagnie des salines, fort honorablement représentée dans la majorité, le vide fait au budget par cet impôt devrait être pris peut-être sur la propriété foncière, et la majorité la trouve déjà grevée.

Il est évident que vous pourriez prendre cependant dans les fonds votés chaque année pour un amortissement qui n'amortit rien ; mais il est évident alors que vous nuiriez au mouvement des fonds auxquels prennent une si vive part certains députés inébranlables de la majorité.

Il est évident que presque toute la France, et l'Est surtout, souffre des droits énormes si monstrueusement accumulés sur les bestiaux ; mais il est évident aussi que ce droit, quadruplé par M. de Villèle, est un des élémens de fidélité de quelques respectables députés acquis à la majorité.

Il est évident enfin que vous soulageriez le budget si vous diminuiez les traitemens des fonctionnaires publiques en général ; mais il est évident que vous frapperiez alors les fonctionnaires de cette chambre, parmi lesquels 122 suivent avec dévouement la trace ministérielle : et j'conçois que la majorité y réfléchisse ; car en vérité, après la théorie qu'on a exposée à cette tribune, et les exemples qui l'ont précédé, il y aurait quelque courage à ajouter encore à la position des hommes que le ministère rend déjà si dure.

Jugez, Messieurs; car je n'en finirais pas si je voulais vous montrer l'intérêt privé en flagrant délit d'opposition aux intérêts de la France, entendus dans leur plus large acception.

Mais ces faits patens, incontestables, accueillis ainsi où mènent-ils la logique ? A une opération qui supprime de la majorité les 122 fonctionnaires ou prolétaires malheureux exclus par le ministère du domaine de la liberté supprimez ensuite tous ceux qui par les lois de douanes l'expropriation, d'ameublissement, de fonds publics, d'armes, des propriétés foncières, de manufactures de laines, de coton, ont un intérêt immédiat à ce que le pouvoir ne réforme pas, mais conserve. Supprimez ceux-là et comptez ce qui reste de consciences complétement indépendantes.

C'est une opération qu'aurait pu faire aussi dans un autre temps, que je rappelle sans aucune intention blessante, le *Journal du Commerce*, accusé comme nous ... Alors, il est vrai, les fonctionnaires étaient au nombre de 260 : mais alors il y avait onze députés de l'opposition.

Cette décomposition est ce qu'proclame que ce que nous disons ici d'une manière générale, chacun de vous aperçoit sent élémentaire fait pour chacun de vous avec une bien autre portée.

Ce n'est que les esprits soupçonneux s'enquièrent des motifs que tel ou tel membre de la majorité a pu faire dans l'heureuse voie où son intérêt s'est trouvé d'accord avec sa conscience.

Cela fait que l'on connaît le nombre de faveurs obtenues, le nombre de places données, l'accroissement progressif d'avance ou de fortune pour tel ou tel membre de la majorité, tandis que son voisin se tient à rester dans l'opposition !

C'est-là que l'incorruptibilité du député souffre des atteintes de la très-grande avidité de sa famille ! et sa famille, Messieurs, est que quelquefois si nombreuse, qu'autant vaudrait une tribu.

Eh bien ! tout se place ; l'élasticité du budget se prête à tout ; comment le ministère serait-il assez ingrat pour renoncer à ceux qui le secondent ? comment serait-il assez imprudent pour résister à ceux dont l'influence pourrait le renverser ?

Ainsi, Messieurs, naturellement des deux côtés par des concessions mutuelles, on descend des deux parts sur un même point de l'avantage personnel, et l'on se rencontre sans se heurter.

"Comment faites-vous donc, disait un ami à un député de la majorité de 1839, pour disposer ainsi de tant de fonctionnaires ?"—C'est tout simple, je demande et j'accorde.

C'est en effet ce qu'on retrouve dans tous les traités faits dans ceux que depuis bientôt trois ans la France conclut avec l'étranger : nous voyons bien qu'elle accorde toujours, mais il paraît qu'elle n'a demande guère !

Et maintenant, qui de nous n'a été matériellement satisfait, serait-il osé maintenant de nous dire sérieusement, ouvertement, méditant profondément divisés au fond du cœur ?

Au simple regard du bon sens, Messieurs, dites-nous si l'on peut être sincère envers ceux auxquels on se croit lié.

Aussi, ne nous étonnons plus de tout ce qui a été obtenu par ce moyen sûr.

Il avait été condamné par la cour suprême pour l'état de siége, vous l'avez absous ; des illégalités nombreuses ont été signalées à cette tribune, violences domiciliaires violences de la police, marchés sans concurrence, lois municipales abrogées sans nécessité, vous avez tout permis, tout excusé !

Conséquens avec vous-mêmes, chaque fois qu'une question vitale s'est présentée pour ce système, vous avez voté pour sa conservation. Il s'est présenté, vous le savez, des discussions vitales pour le pays, et vous n'étiez pas en nombre pour délibérer.

Le ministère s'en prévaut si bien qu'au dehors de cette chambre, comme au dedans, il accueille tout ou tel membre de sa majorité à tout ce qu'il essaie d'illégal. C'est pour un membre de sa majorité qu'il fait législrer à ses tribunaux d'exception, la cour suprême ; c'est pour un membre de la majorité qu'il fait garder à vue sa prison d'état. Et cette femme, que nous avons, nous-même le droit de juger sévèrement, que le pays a le droit de punir de détention... mais que ses persécuteurs ont bien pu déshonorer, mais qu'ils n'ont pas le droit de rendre.

Tout cela s'est fait cependant avec l'aide de la majorité.

Et vous voulez que la presse reste calme, qu'elle n'éclate pas, qu'elle ne répande pas ses plus amères pensées !

Vous voulez que lorsqu'elle entend vanter hautement la cupidité comme un agent nécessaire d'ordre et de salut, et lorsqu'elle voit ensuite ce chiffre toujours croissant des fortunes scrètes, elle ne calcule pas qu'il n'en faut pas tant pour alimenter d'obscurs agens de police, et qu'elle ne cherche pas alors quelles peuvent être, dans un gouvernement représentatif, ces consciences si dispendieuses, ces services si chèrement achetés, si mystérieusement acquittés, qu'elle ne cherche pas enfin quels peuvent être ces mendians honteux, qui tendent, en la cachant, leur main à cette charité impure !

Vous voulez, dites-vous, détruire les factions ; lieu commun, qui mérite à peine qu'on le réfute.

Les factions représentent ou un intérêt, ou un principe. Si l'intérêt est fictive, pourquoi vous en occuper ? Si le principe est faux, il tombera de lui-même ; laissez faire le temps.

Mais si l'intérêt est profond, si le principe est juste, tous vos efforts seront impuissans, et vous vous donnerez tout le ridicule de la tyrannie.

Il faut que le pouvoir soit fort, dites-vous. Et nous aussi nous le voulons, fort de tous les intérêts qu'il satisfait, fort de la justice et surtout de sa moralité.

Et franchement, la France, épuisée de luttes politiques, s'informe assez peu qui gouverne, des carlistes, des républicains ou du juste-milieu.

Ce dont elle s'informe toujours, c'est de savoir si elle tient son rang en Europe ; ce qu'elle demande avant tout, c'est un gouvernement d'honnêtes gens.

Il y a deux choses qui ont le privilége de réunir tout ce qu'il y a de haine persévérante dans le caractère français, c'est la bassesse et l'avarice. Sous l'ancien régime même, le marquis n'était que ridicule, le traitant était odieux.

On nous a beaucoup accusés, nous, d'avoir des principes subversifs....

Subversifs de quoi ?.... De ces choses, par exemple, que la France déteste ! Oui sans doute, c'est notre force et nos espérances !

Si, comme on l'a dit, nous étions purement et simplement des anarchistes, on ne nous aurait pas proclamés redoutables. Mais parce qu'on sait que nous nous appuyons sur des sentimens nationaux, on nous craint, et on a raison ; on nous calomnie, et l'on a raison encore ; car si le pays connaissait bien ces termes et nos intentions, le pouvoir nous craindrait bien plus encore. Mais patience!....

Nous voulons faire croire ce que d'autres avaient promis, laisser au passé ses victoires, sa corruption, ses actes, ses hommes, donner à l'avenir toutes les garanties de la justice dans les institutions, du désintéressement dans ceux qui les maintiennent.

Les hommes aussi, Messieurs, car les hommes confiennent les choses, et aussi bien pourrions-nous, par le seul vocabulaire de noms propres, trouver le secret de la déraison et des mécontentemens publics.

Et plut à Dieu, Messieurs, qu'il ne restât personne de la majorité de 1839, personne de la majorité qui a décidé le double vote ! Personne parmi les acteurs ou les complices de ces systèmes dont nous avons déjà signalé les fatales conséquences.

Mais en est-il ainsi....

Avocat du maréchal Ney, disions-nous dans si un jeune vers nous qui sont à votre arrivée dans l'état, vous n'êtes pas obligé de refuser vos services.

Ainsi, Messieurs, pour les deux accusations portées, et aussi pour les hommes, le présent semble avoir fait sans dire.

[illegible]

---

80 BARILS MELASSE, en débarquement vis-à-vis la rue Toulouse, à vendre par
12 juin BLANC & BRUGIER.

HUILE D'OLIVE, vins de cette qualité, en débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Coutable, de Marseille, et à vendre par les soussignés,
400 barriques Vin de Bellort et Blaye-Baux,
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
300 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caissons Ratafias,
2 balles Amandes,
200 sacs Bouchons.
CARRIÈRE & BORDUZAT,
12 juin rue St Louis, No. 11.

70 ACTIONS de la Banque de l'Union, à vendre, s'adresser à
M. LESPARRE, rue Bourbon, No. 116.
Si les dites actions ne sont point vendues d'ici au 13 courant, elles le seront le dit jour, à l'encan, à la Bourse Hewlett.
11 juin—3

PRIGE a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il vient de recevoir du département de France, par le navire Warsaw, du Hâvre, un assortiment de cuirs pour chaussure d'été, des premières manufactures de Paris, tels que Tiges de Bottes en peaux de veau, marroquin, chamois gris et noir ; aussi, pour souliers et escarpins de même qualité. Il saisit cette occasion pour remercier ses pratiques, qu'il fera toujours ses efforts pour les satisfaire aux mêmes prix de leur désir.
11 juin—8 P. CHIGE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Dr. Lab'eau demeure actuellement dans la maison neuve, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre. 11 juin—4

BANQUE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CETTE institution escomptera, le juin 13 du courant. Les billets doivent être offerts la veille.
Par ordre du Bureau.
11 juin—3 ROBERT GEO. DIXON, Secrétaire.

TUILES,—15000 Tuiles, en débarquement du navire Salem, du Havre, vis-à-vis la place d'Armes, à vendre, s'adresser à bord, ou à
11 juin V. ROUMAGE, rue Royale, No. 116.

MESSRS. T. P. & R. DOLBEAR ont le point de passer du Pur-e été du Lac, fermeront leur école et écrits ci-dessous en quinze temps.
11 juin.

ENTRÉE à la grande de la paroisse St-Jacques, un griffe noir matière américain, se disant nommé *William*, appartenant à M. Georges Burcke demeurant rue du Canal, N. 59, à la Nouvelle-Orléans, le propriétaire est prié de le retirer, en se conformant à la loi.
Paroisse St-Jacques, le 5 juin, 1839.
11 juin—3 MICHEL SANSON, dép. shérif.

JARDIN LAFAYETTE.
Grand feu d'Artifice, &c., à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Orangers.
MESSIEURS PROCTOR & READ ont l'honneur d'informer les citoyens de la Nouvelle-Orléans, qu'ils viennent d'ouvrir le Jardin Lafayette, pour l'amusement et la récréation du public. Le jardin a été arrangé de la manière la plus convenable, et l'on sera disposé à l'effet de procurer aux personnes des Cabinets à la Glace, du Soda Water, Mead, &c. Tout autre rafraîchissement pourra être procuré désirés. Afin de rendre la soirée plus agréable, il y aura toujours un grand feu d'artifice, ainsi que d'excellente musique.
L'entrée ne sera permise qu'aux personnes blanches et d'une tenue décente.
Le prix d'entrée est de 25 cents. Les enfans moitié prix.
N. B. L'ouverture du jardin aura lieu dimanche, 9 du courant. 11 juin—5

LANCIERS D'ORLEANS,
La compagnie montée ci-devant, dimanche prochain, 16 du courant, à 6 heures du matin, et se rendra au jardin Lafayette ; équipement complet, sans lances et tambour.
Par ordre du capitaine commandant.
X. LECOURT DE BILLOT,
11 juin maréchal des logis chef.

COUR DES PRECS.—Attendu que Dominique Cazelet a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James M'Kenny, décédé récemment dans cette ville, et que les ayant-droit, ou tous ceux qui croiront pouvoir y prétendre, sont par la présente mis en demeure de faire leur opposition. Par ordre de la cour.
11 juin S. BOSSMAN, *dép. greffier des testamens.*

COUR DES PRUVES.—Attendu que Pascal Aubert a présenté une pétition à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Alfred Magee. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'opposer dans six jours, les assignés pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
11 juin S. BOSSMAN, *dép. greffier.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jacques Cazelet a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mc'Kenny, décédé sans laisser testament, et que la succession vacante est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à s'opposer dans six jours, les assignés pour lesquels il ne sera pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
11 juin S. BOSSMAN, *dép. greffier.*

M. BOYER a l'honneur d'informer son ami et le public en général, qu'il vient de recevoir à l'hôtel de la Nouvelle-Orléans, qu'il a récemment acheté et qu'il a complétement remeublé à neuf, un assortiment de vins français, tels que Bordeaux, Médoc, Sauternes, Barsac, &c. &c. Rue Royale, entre Conti et Custom-House.
Bordeaux 3

A VENDRE NEUF BONNETS ET BEAUX MULETS. Le soussigné offre en vente chez [illegible] ci-devant
10 juin—6 rue Chevalier Carlos, Carrollton.
J. CAILLOU,

AVIS AUX IMPRIMEURS.—M. CHANEY a été chargé de vendre, d'un Gouvernement, pour le Collége Jefferson, près de Pointe Coupée, une presse du Collége Jefferson, près de Pointe Coupée, une presse du plus grand format, qui a reçu peu de service. Cette presse est à vendre à bas prix, et sera livrée dans quinze jours, jusqu'à 2 heures, à son domicile, encoignure des rues Royale et St. Philippe.
9 juin—3

UN TENEUR DE LIVRES parlant français et anglais, et connaissant l'espagnol, désire trouver un emploi. Il connaît aussi à fond la correspondance commerciale.
S'adresser pour renseignements à M. Daret, rue de Chartres, No. 42.
8 juin—6

UN jeune homme connaissant les trois langues, désirerait se placer dans une boutique d'épicerie ou en cas contraire dans une autre boutique. S'adresser au bureau de l'Abeille ou à la maison de M. Lartet.
8 juin—6

UN débarquement du bâtiment à vapeur Walk-in-the-Water, 320 barils vieux Whisky de Monongahela.
8 juin LORRE & ORAIN.

TABOURETS POUR PIANOS, et lutrins. Les soussignés viennent de recevoir un assortiment de nouveaux tabourets pour pianos, et de Pupitres très-élégant, qu'ils vendront à des prix modérés.
E. JOHNS & Co.
8 juin rue de Chartres, No. 113

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.
EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraîche, Essence de Manthe, d'Angleterre très fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.
7 juin E. EVEN.

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 233.
INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :
Pommade ou Crème de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait dito dito dito
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dito de Quince, Velours. 7 juin

MAIS ET WHISKEY.
700 SACS maïs et 37 bar. de whiskey, en débarquement du bateau à vapeur Orléans, et à vendre par
GRAY DURIVE & CO
5 juin rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, un nègre nommé Henri, teint jaunâtre, âgé de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds neuf pouces, bien fait, ayant le grand doigt de la main droite estropié ; il parle anglais et français, et dit appartenir à M. Félix Garcia, de la paroisse St. Jean Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4 tps JAMES TALBERT, *geolier.*

ESCLAVE A LA GEOLE.—Il a été conduit à la geole de Donaldson, le 4 mai, une mulatresse nommée MARY, âgée d'environ 20 ans, d'une moyenne taille, parlant anglais et français, et disant appartenir à M. Félix Garcia, de la paroisse St. Jean Baptiste. Le propriétaire est requis de se conformer à la loi, et de réclamer son esclave.
1er juin—4 tps JAMES TALBERT, *geolier.*

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE RAFFINERIE.
A VENDRE.—Un grand appareil à cuire le sucre par la vapeur, construit sur le système qui a le plus de succès en France. Cet appareil (composé de 3 chaudières à cuire, des plus grandes dimensions, chauffées par 4 bouilloirs, avec tous les accessoires, tels que filtres, pompe alimentaire, tuyaux, &c.,) est propre à une raffinerie d'un travail journalier de 50 milliers de sucre.
A vendre, une chaudière du même système pouvant cuire 10 milliers de sucre par jour.
Ces chaudières ont, en France, la préférence sur celles de *Howard* à cause de leur plus grande simplicité, les produits étant les mêmes. S'adresser pour les conditions de vente à
N. RILLEUX, ing. civil,
5 juin—6 Rue St. Louis, No. 140.

QUARANTE Actions de la Banque de l'Union, à vendre. S'adresser à
F. F. TABOUL.

POUR LOUISVILLE.
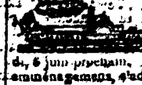
Le beau bateau à vapeur neuf [illegible] partira pour le port ci-dessus sus et ses ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour fret ou passage, avant de bons arrangemens, s'adresser à bord, ou à
TJERNE & BECKWITH,
6 juin rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR LOUISVILLE.
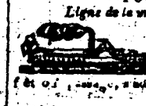
Ligne de la vallée de l'Ohio et du Mississipi.
Le bateau-vapeur **HOMER**, capitaine G. Young, ayant la majeure partie de son chargement [illegible] partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TJERNE & BECKWITH,
3 juin Nouvelle Levée, No. 1

POUR LOUISVILLE.
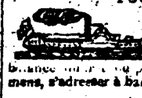
Le bat.-à-vapeur **POWHATTAN**, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement [illegible] partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE et BECKWITH.
N. B. Le Powhatan prendra du fret pour Natchez Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai

POUR PORT-AU-PRINCE (Haïti) ET PUERTO-CABELLO,

La goélette colombienne **MEZELLE**, neuve, doublée et chevillée en cuivre, [illegible] capitaine Guillaume Le Duc, ayant la majeure partie de sa cargaison prête, partira dans huit jours. Pour fret de 200 barils, ou pour quelques passagers, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à
J. B. LAPORTE.
9 juin—4 Rue de l'Hôpital, No 12.

POUR LA HAVANE.
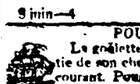
Le goélette **SANTA-ANNA**, ayant une partie de son chargement engagée partira le 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
8 juin BLANC & BRUGIER.

POUR LE HAVRE.
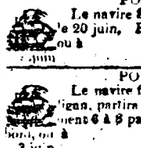
Le navire **SALEM**, capit Destebecke, partira le 20 juin. Pour passage, s'adresser au capitaine, ou à
4 juin J. MAGER.

POUR LE HAVRE.
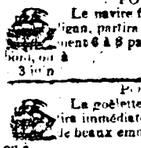
Le navire fin voilier **PLATO**, capitaine Colligan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
3 juin THEOD. NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE.
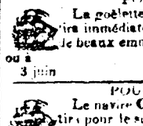
La goélette **BONITA**, capitaine Cozens, partira immédiatement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron ou à
3 juin J. DUFART, rue Royale, N° 106

POUR LE HAVRE,
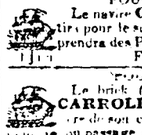
Le navire **OLYMPIA**, capitaine Larkin, partira pour le sus dit port, vers le 20 du courant, et prendra des Passagers. S'adresser à
11 juin F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.

POUR BALTIMORE,
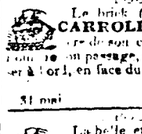
Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre **CARROLL**, capitaine Swain, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du puits No. 80, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
31 mai rue Royale, n° 11.

POUR VERA-CRUZ.
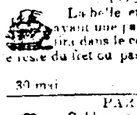
La belle et fine voilière goélette **TAMPICO**, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le courant de la semaine prochaine. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à
J. DUFART,
30 mai rue Royale, No. 10.

PARA VERA-CRUZ.
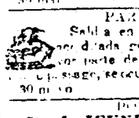
Sera en toute la semaine entrante, la mayor partie de sa cargaison engagée, la goélette **TAMPICO**, [illegible] capitaine Guillaume Le Duc, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à
30 mai J. DUFART.

POUR BORDEAUX.
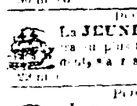
La **JEUNE GABRIELLE**, capt. Dumas, partira pour le 15 juin. Pour passage ayant de belles dispositions, s'adresser à bord, ou à
J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.
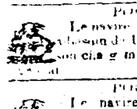
Le navire **HERMITAGE**, capt. Churchill, partira du 15 au 20 juin prochain pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BENJ. BOOTH & Co.

POUR LE HAVRE.
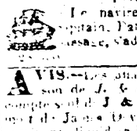
Le navire fin voilier **NEW-ORLEANS**, capitaine Patten, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
THEOD. NICOLET & Co.

AVIS.—Les affaires commerciales ci-devant sous la raison de J. C. P. Debize, ayant été liquidées par le décès de J. C. P. Debize, est dissoute ce jour par le décès